

Compte rendu CAPN - Catégorie B du 16 avril 2013 TITULARISATIONS

REPONSES DE LA DIRECTION GENERALE AUX DECLARATIONS LIMINAIRES

- ✓ **Listes complémentaires** : il y aura appel aux listes complémentaires des concours sur des bases plus importantes que l'an passé mais cela ne résoudra pas à court terme les problèmes de vacances et ses conséquences.
- ✓ **Campagne IR** : le directeur reste attentif aux conditions actuelles de déroulement de la campagne en cours.
- ✓ **Formation initiale** : l'exigence de qualité exprimée par la CGT sera transmise aux services concernés.
- ✓ **Travailleurs contractuels handicapés** : l'analyse juridique effectuée par l'administration conclut à la possibilité de recrutement par voie contractuelle de travailleurs handicapés, avec un stage pratique probatoire. Ce sera donc le cas, même s'il y a désaccord avec les organisations syndicales sur le sujet.
- ✓ **Guide sur les recours** : pas encore finalisé.
- ✓ **Documents préparatoires à la CAPN** : il n'y a pas de volonté délibérée de la part de l'administration de ne pas donner aux organisations syndicales les documents demandés. A l'avenir, tous les documents nécessaires seront disponibles.

Malgré cet engagement, à l'initiative des élus CGT, l'ensemble des élus B a refusé de commencer cette CAPN sans avoir certains documents indispensables à son bon déroulement. Il y a donc eu une interruption de séance afin de permettre à l'administration de faire le nécessaire.

EXAMEN DE LA TITULARISATION DE CONTROLEURS DE 2^e CLASSE :

- 48 installations à la scolarité du 01/03/2012 :
 - 5 prolongations suite à temps partiel, maladie, etc.
 - + 4 titularisations issues de sessions précédentes.
- ▶ **Au total, ce sont donc 47 titularisations à prononcer lors de cette CAPN.**

Vote 29 titularisations :
POUR : Adm.+ CGT + SOL + FO + CFDT

Explications votes :

La CGT vote POUR mais rappelle :

- ☞ la nécessité d'avoir tous les documents nécessaires la prochaine fois, au moment de la consultation.
- ☞ sa position sur les titularisations restantes qui doivent se faire dans le cadre du nouveau statut de contrôleur donc sans stage pratique probatoire.

Montreuil, le 24 mai 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

● Case 450

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 0155 82 80 80